



ARCHDIOCESE OF HALIFAX

P.O. BOX 1527 HALIFAX N.S. B3J 2Y3

Solennité de l'Assomption de Marie
Halifax, le 15 août 2006

Chers jeunes gens,

J'ai bien pris connaissance de la lettre que vous m'avez adressée après vous être, comme vous l'écrivez, «unis devant Dieu, le 10 juin 2006, en la chapelle du Centre eucharistique et marial Spiri-Maria, à Lac-Etchemin».

L'information qui vous a été donnée concernant votre engagement n'est certainement pas adéquate puisqu'elle a conduit à un geste qui est malheureusement invalide. De plus, des personnes en qui vous avez légitimement confiance vous ont fourni des moyens pour poser un geste qui vous cause du tort dans votre cheminement de foi en introduisant une contradiction fautive entre les lois de Dieu et les lois de l'Église.

Le noble idéal de vie conjugale que vous décrivez et que vous voulez poursuivre représente un beau et grand défi. Pour des personnes baptisées, la grâce du sacrement de mariage représente une aide efficace de l'amour de Dieu qui aide à parcourir ce chemin souvent difficile.

L'événement heureux de l'engagement de votre amour a été assombri par la conduite regrettable de tierces personnes qui, plus que vous, en portent la responsabilité. Je vous encourage à rencontrer un pasteur de l'Église catholique qui pourra vous aider d'une manière appropriée à quitter ce qui ne peut être qu'une impasse spirituelle.

Chers jeunes gens, je suis bien conscient que vous pouvez avoir à prendre des actions courageuses. Soyez assurés que je vous conserve dans ma prière.

Terrence Prendergast, S.J.
Archevêque de Halifax
Commissaire pontifical pour les Fils de Marie